

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

ANNÉE 2020

Composter ?
ça vous botte !



En application des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2020.

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. DONNÉES TECHNIQUES.....	4
1.1. Le territoire et la compétence déchets en 2019.....	4
1.2. Les ordures ménagères.....	5
1.2.1. Modalités de pré-collecte.....	5
1.2.2. Modalités de collecte.....	6
1.2.3. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères.....	7
1.2.4. Zoom sur le traitement.....	7
1.3. Les déchets recyclables.....	8
1.3.1. Modalités de collecte et de recyclage.....	8
1.3.2. Les résultats de la collecte sélective.....	9
1.3.3. Les tonnages sortant du centre de tri.....	11
1.3.4. Collecte des cartons professionnels.....	11
1.4. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages.....	12
1.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets.....	13
1.5.1. Horaires d'ouverture et déchets acceptés.....	13
1.5.2. Fréquentations des déchèteries.....	14
1.5.3. Les quantités de matériaux déposées.....	15
1.5.4. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).....	15
1.5.5. Les déchets des professionnels.....	15
1.6. Les actions de prévention.....	16
1.6.1. Les animations.....	16
2. DONNÉES FINANCIÈRES.....	18
2.1. Le financement.....	18
2.1.1. Le fonctionnement.....	18
2.1.2. Zoom sur les recettes des Eco-organismes.....	19
2.1.3. L'investissement.....	19
2.2. La facturation du service à l'usager.....	20
2.3. Le coût du service pour l'habitant.....	21
2.3.1. Présentation de la matrice 2020.....	21
2.3.2. Zoom sur les coûts.....	21
2.3.3. Zoom sur les recettes.....	22
2.3.4. Bilan : Coûts aidés TTC.....	23
2.3.5. Les contributions des usagers.....	23
3. SYNTHÈSE : RÉPARTITION DES QUANTITÉS ET DES COÛTS.....	24
3.1. Répartition des quantités (tonnes et kg/habitant) *dont refus de tri.....	24
3.2. Évolution du taux de valorisation des déchets.....	25
3.3. Répartition des coûts.....	25
3.3.1. Les charges en € HT par habitant.....	25
3.3.2. Les recettes en € HT par habitant.....	26
3.3.3. Les coûts aidés TTC.....	27
CONCLUSION.....	28

INTRODUCTION

2020 est la neuvième année de financement du service déchets par le biais de la redevance incitative.

C'est également la troisième année complète avec le contrôle d'accès sur les déchèteries.

La crise sanitaire a fortement impacté l'organisation de nos services notamment avec la fermeture de l'accueil des usagers à la communauté (distribution des sacs jaunes en porte à porte sur demande pendant le confinement) mais également celle des déchèteries (perturbation importante des fréquentations due à l'afflux très important d'usagers à la réouverture ayant entraîné un fonctionnement dégradé du contrôle d'accès).

L'impact de la crise sanitaire s'est également fait ressentir sur les tonnages avec une population qui est majoritairement restée sur le territoire alors qu'habituellement une partie de la population active travaille et déjeune plutôt sur les Pôles d'emploi voisins, ce qui a entraîné au global une augmentation de la production de déchets du territoire.

Le présent rapport se présente en trois parties : les données techniques, les données financières et une synthèse.

Pour tous les calculs de ratio par habitant, conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le compte de population choisi est la population municipale (hors répartition des coûts par habitant - méthode ComptaCoût®).

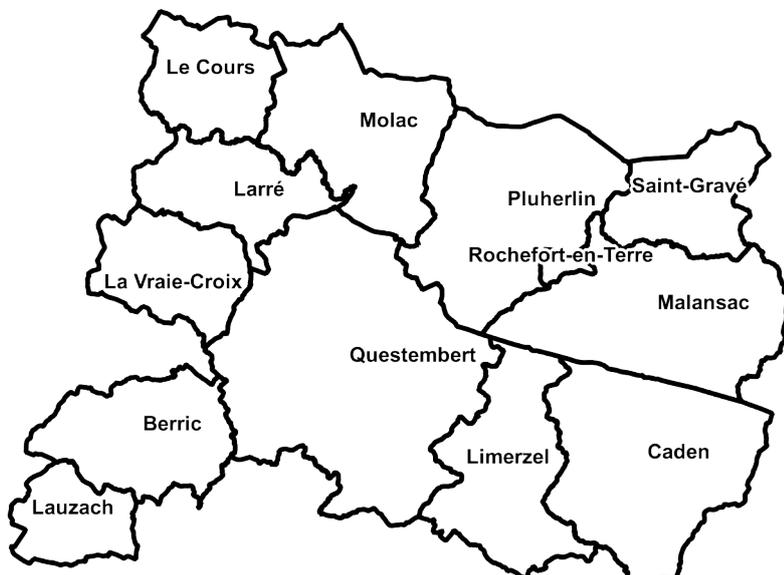
1. DONNÉES TECHNIQUES

1.1. Le territoire et la compétence déchets en 2019

Le territoire de Questembert Communauté est situé entre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (à l'Ouest), De l'Oust à Brocéliande Communauté (au nord), Redon Agglomération (à l'Est), et Arc Sud Bretagne (au Sud).



Les communes composant la communauté sont Berric, Caden, Larré, Lauzach, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort en-Terre, Saint Gravé et La Vraie Croix ; ce qui représente **23 990 habitants en population municipale** (23 688 en 2019 soit + 1,3 % et 20 256 en 2010 donc + 15,6%). Le territoire a la deuxième plus forte progression en population du Morbihan après Arc Sud Bretagne.



En 2020, le fichier usagers comptait environ 12 104 redevables, soit 11 531 particuliers et 573 professionnels et administrations

La compétence collecte des déchets est exercée en régie. Cela concerne la collecte des ordures ménagères, les collectes sélectives, la gestion des deux déchèteries (Kervault à Questembert et L'Épine à Limerzel) ainsi que le transfert des déchets déposés sur ces équipements.

Le service déchets effectue également la gestion de deux outils de traitement de déchets situés sur le site de l'Épine (Limerzel - 56 220) : la plate-forme de broyage et criblage des déchets végétaux et l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI).

Le transfert des déchets végétaux des plate-formes communales de Berric, La Vraie Croix et Le Cours vers la plate-forme de l'Épine est également réalisé en régie.

Le service a également en charge le suivi post-exploitation de l'ancienne décharge de l'Épine réhabilitée, conformément aux préconisations de l'arrêté préfectoral.

Depuis fin 2013, le service gère également l'exploitation de la plate-forme de stockage et rechargement du verre ménager située sur le site de Kervault à Questembert.

Le SYSEM :

Les compétences liées au traitement, à l'élimination et à la valorisation des déchets sont déléguées au Syndicat du Sud Est Morbihan (carte ci-contre).

Cela concerne les ordures ménagères depuis le quai de transfert de l'Épine et les déchets recyclables depuis le centre de tri de Vannes.

Depuis 2012, les ordures ménagères du territoire sont d'abord traitées par l'Unité de Valorisation Organique (ou UVO) du SYSEM à Vannes, qui va produire de l'énergie et du compost, avant de partir en enfouissement.



1.2. Les ordures ménagères

1.2.1. Modalités de pré-collecte

Tous les foyers sont équipés d'un bac individuel pour la collecte des ordures ménagères selon la grille de dotation suivante :

Nb de personnes dans le foyer	Volume du bac (litres)	Nb de bacs attribués en 2020
1 à 3	120	8730

4 à 6	180	2282
7 et +	240	267

Pour les professionnels, la dotation se fait en fonction de la production de déchets. Deux autres tailles de bacs sont également proposées :

	340	54
	770	274

La collecte de ces bacs est proposée une semaine sur deux, à part en juillet et août où elle est hebdomadaire. Les usagers souhaitant faire vider leur poubelle doivent la présenter à la collecte sur un point de regroupement à proximité de leur habitation, ou devant leur porte pour les cas particuliers (route départementale ou voie dangereuse par exemple).

Pour les usagers qui n'ont pas la possibilité de prendre une poubelle (manque de place dans les hypercentres de Questembert et Rochefort-en-Terre) ou pour les résidences secondaires qui ne peuvent se conformer au calendrier de collecte, l'accès à des conteneurs en apport volontaire est proposé. Dans ces cas, l'identification se fait au moyen de clés magnétiques permettant de déposer des sacs à ordures ménagères d'une contenance de 30 litres. **684 clés** magnétiques sont attribuées.

En plus de ces équipements, en cas de surcroît de déchets occasionnel, l'achat de sacs rouges à ordures ménagères prépayés (2€) est proposé aux usagers dans certaines mairies et au siège de la communauté.

Après collecte, les ordures ménagères sont vidées sur la station de transfert de l'Épine à Limerzel puis transportées par un prestataire à l'Unité de Valorisation Organique de Vannes.

1.2.2. Modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par des véhicules et du personnel communautaires. Une à deux bennes de collecte sont consacrées tous les jours à la collecte des ordures ménagères, l'équipage étant composé de deux agents (un chauffeur et un rippeur) qui tournent sur leurs postes.

15 tournées de collecte différentes sont réalisées par les équipes sur 2 semaines (hors juillet et août où les collectes sont doublées).

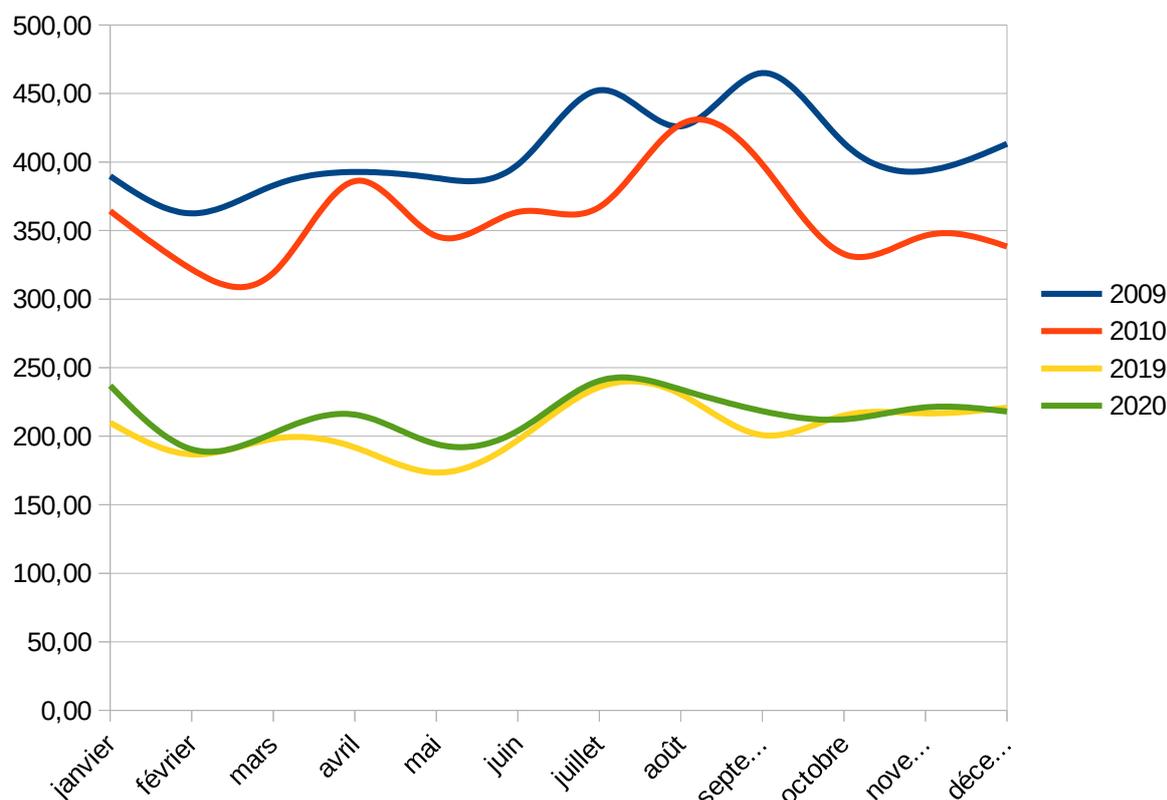
Afin d'aider la population à mieux comprendre le service, 17 calendriers de collecte différents ont été distribués dans les boîtes aux lettres des usagers.

Berric Campagne	Berric - Lauzach	Caden
Larré - La Vraie Croix	La Vraie Croix Campagne	Limerzel - Rochefort-en-Terre
Malansac 1	Malansac 2	Molac - Le cours
Questembert Campagne Ouest	Questembert Campagne Est	Questembert Centre Ouest

Questembert Centre Est	Saint Gravé - Pluherlin	Cartons professionnels
Limerzel Nord - Caden Nord	Larré Est	

1.2.3. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères

Evolution des tonnages d'ordures ménagères 2009-2020



2 587 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2020 (2 477 en 2019 et 4 311 en 2010), soit **108 kg /hab.** (105 Kg en 2019 et 213 kg en 2010). Les quantités d'ordures ménagères ont augmenté de 0,9 % depuis l'année dernière et diminué de 40 % par rapport à 2010.

A ces tonnages, il faut ajouter les refus de tri (issus du centre de tri des emballages recyclables) qui rejoignent également l'exutoire du flux ordures ménagères et sont donc enfouis. Le refus de tri est composé de déchets qui auraient dû au départ rejoindre la poubelle d'ordures ménagères mais qui ont été déposés par erreur dans le sac jaune. En 2020, **124 tonnes** de refus de tri sont sorties du centre de tri (contre 55 tonnes en 2019 et 46 tonnes en 2010). La comparaison d'une année sur l'autre est difficile car ces refus sont stockés et ne sont pas évacués régulièrement.

1.2.4. Zoom sur le traitement

En 2020, les 2587 tonnes d'ordures ménagères collectées sur notre territoire ont été traitées à l'UVO du SYSEM.

Sur les 2 587 tonnes produites sur le territoire, il y a eu une récupération de :

- **345 tonnes de compost** (soit 13 %) pour une valorisation organique
- **24 tonnes d'acier** (soit 0,9 %) pour une valorisation matière

A cela s'ajoutent **812 tonnes** de perte matière (évaporation d'eau et poussières soit 31 %) liées au process.

	2020		2019		2010	
Tonnage global OMr	2587	100 %	2477	100 %	4 357	100 %
Part OMr traitée à l'UVO	2587	100 %	1946	79 %	0	0 %
Refus produit (non valorisable)	1405	54 %	1033	42 %	3 638	84 %
Compost valorisé ¹	345	13 %	177	7 %	719	17 %
Tonnage acier ²	24	0,9 %	18	0,7 %	0	0 %
Perte matière ³	812	31 %	718	29 %	0	0 %
Indice de réduction¹⁺²⁺³	1 181	46 %	913	37 %	719	17 %

L'UVO a plutôt bien fonctionné cette année et a donc permis de réduire de 46 % nos tonnages d'ordures ménagères enfouies.

En plus de ce bilan tonnage, il convient de faire un bilan de la valorisation énergétique de l'usine. La production d'énergie de l'UVO pour 2020 est de :

- 200 mégawatt/h d'électricité vendue à Enedis (contre 160 en 2019)
- 102 mégawatt/h de chaleur vendue à l'usine Michelin (contre 82 en 2019)

1.3. Les déchets recyclables

1.3.1. Modalités de collecte et de recyclage

Pour le verre et le papier, le tri sélectif se fait par apport volontaire dans des conteneurs de tri situés sur toutes les communes. Environ 100 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire.

Sauf cas particulier, chaque point est composé de deux conteneurs : **verre et papier**. Ces conteneurs sont régulièrement vidés par un camion grue de la communauté.

↳ Le **verre** collecté est vidé sur la plate-forme de stockage du verre ménager, attenante à la déchèterie de Kervault à Questembert. Là, il est rechargé une fois par semaine et transporté dans une usine de recyclage (Saint Gobain Emballage – Cognac) où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bocal ou bouteilles.

↳ Le **papier** collecté rejoint directement l'usine de recyclage des Celluloses de la Loire, à Allaire, où il est transformé en barquettes et plateaux à œufs.

↳ Les **emballages légers** sont collectés au porte à porte une semaine sur deux par le biais des **sacs jaunes**. Les rouleaux de sacs jaunes, qui sont numérotés pour permettre le contrôle du respect des consignes de tri, sont disponibles gratuitement en mairie et aux bureaux de la communauté.

Après leur collecte, les emballages sont d'abord acheminés vers le centre de tri Venesys du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières et conditionnés en balles. Les balles rejoignent les différentes usines de recyclage :

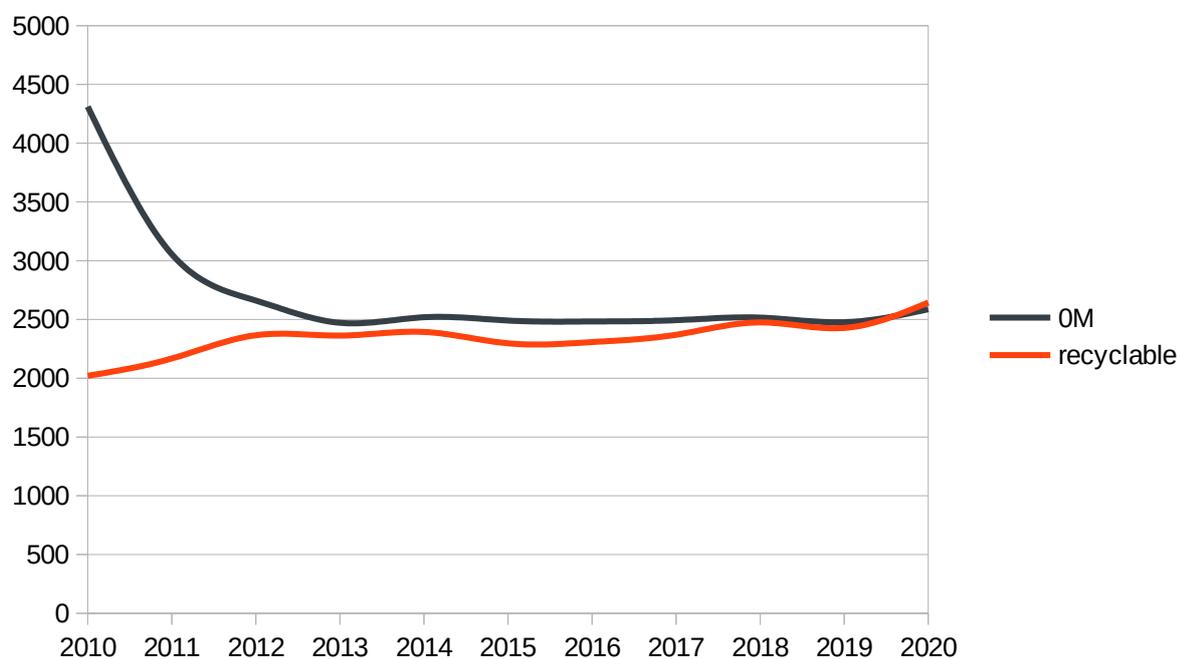
- Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux, de tissus synthétiques...

- L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils, ou des cadres de vélos.

- La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les petits emballages en carton, sont transformés en essuie-tout, papier peint ou papier Kraft.

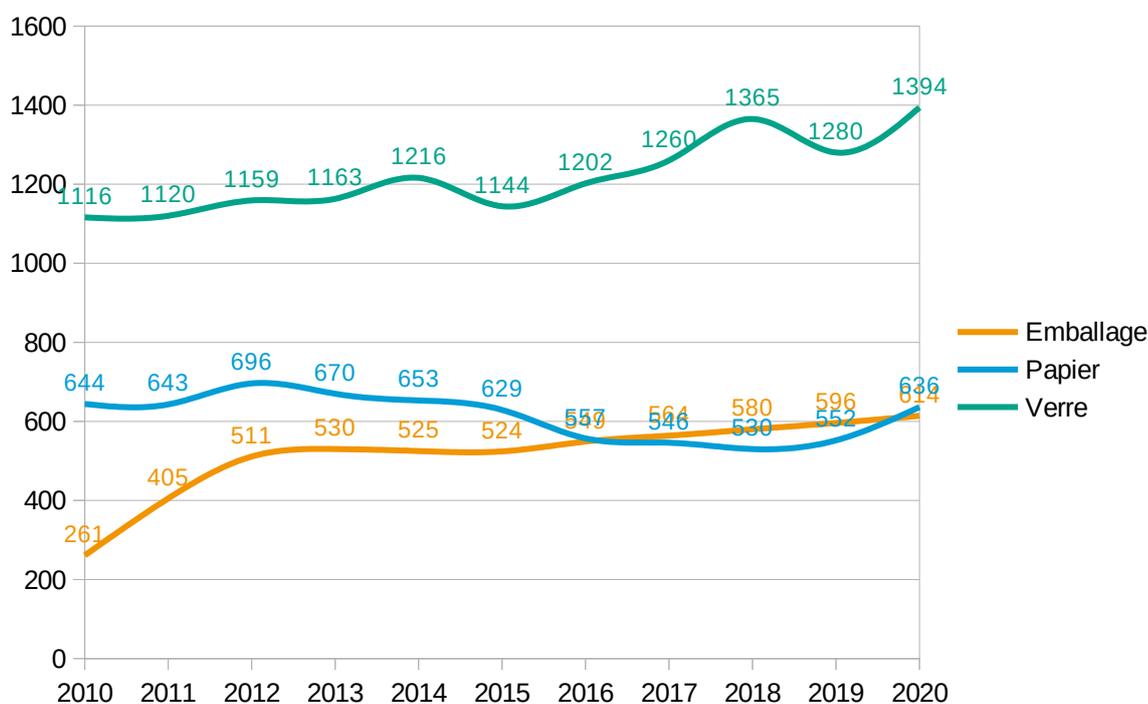
1.3.2. Les résultats de la collecte sélective

Depuis 2018, les deux courbes de tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables (verre, journaux et emballages), se sont rejointes autour des 2600 tonnes collectées pour l'année 2020 où pour la première fois les tonnages de collecte sélective (2644 tonnes) ont dépassé les tonnages d'ordures ménagères (2587 tonnes).



Au global, les 2644 tonnes de déchets recyclables (2428 tonnes en 2019 donc + 9 % et + 31 % par rapport à 2010) représentent 110 kg/hab. (102 kg/hab. en 2018 et 100 en 2010).

Dans le détail :



Sur ce diagramme, on peut voir que l'intégration des collectes de papiers des associations dans nos tonnages a permis une forte augmentation des tonnages collectés.

De plus, la très forte augmentation des tonnages de verre a confirmé que la baisse qui avait été constatée en 2019 n'était bien liée qu'à des décalages de livraisons en décembre 2018 et 2019.

La répartition en matériaux est la suivante :

- **1394 tonnes de verre** soit **58 kg/hab.** (54 kg en 2019)
- **636 tonnes de papiers** soit **27 kg/hab.** (23 kg en 2019)
- **614 tonnes de sacs jaunes** soit **26 kg/hab.** (25 kg en 2019)

En plus de ces flux, de nombreux usagers trient leurs textiles, linges et chaussures (TLC) et les déposent dans les bornes de collecte du Relais (Filiale d'Emmaüs). Les TLC rejoignent ensuite la filière de l'éco-organisme Refashion (ou ECO TLC) qui assure, pour le compte des entreprises qui mettent les produits textiles et chaussures sur le marché, la prévention et la gestion de la fin de vie de ces articles. Ils sont triés puis réutilisés ou recyclés en fonction de leur état.

En 2020, cette filière a été très impactée par la crise sanitaire avec des périodes d'arrêts importantes. Les 19 conteneurs du Relais ont cependant permis de collecter **62 tonnes** de textiles inutilisés en 2020 (contre 91 tonnes en 2019), soit environ **3 kg/hab (4 kg en 2019)**.

A savoir que les vêtements qui n'ont pas pu être collectés par la filière ont été évacués dans la filière des encombrants de déchèteries.

Donc avec les textiles, ce sont **2 706 tonnes** de déchets qui ont été triés par la population en 2020.

1.3.3. Les tonnages sortant du centre de tri

Matériaux	Tonnage 2020	Tonnage 2019	Tonnages 2018
Bouteilles plastiques	159	163	159
Emballages métalliques	86	82	67
Cartonnettes	130	129	120
Briques alimentaires	37	51	32
Gros de Magasin	85	66	38
Refus de tri	124	55	100
TOTAL	621	546	516

La différence de tonnage entre les déchets collectés et les déchets sortants du centre de tri correspond aux stocks du centre de tri (sacs jaunes non triés et balles de déchets triés non expédiées). Les comparaisons d'une année sur l'autre sont difficiles, car ces déchets sont stockés au centre de tri sur des périodes variables.

Zoom sur l'évolution des refus de tri

Les refus de tri correspondent aux déchets non recyclables contenus dans les sacs jaunes. Tous les mois, un échantillon de sacs est prélevé et les quantités de matériaux et de refus sont pesées. Le tableau ci-dessous vous présente l'évolution du taux de refus moyen (en%) issu de ces analyses :

2010 à 2011	2012 à 2013	2014 à 2017	2018	2019	2020
14 %	18 %	16 %	17 %	18 %	20 %

Le taux de refus avait légèrement augmenté au moment du passage en redevance (les quantités collectées ayant doublé), mais depuis il était à peu près stable. La mise en place de l'extension des consignes de tri sur les territoires voisins a perturbé la compréhension des consignes sur notre territoire puisque un tiers de nos refus sont composés des pots, barquettes et films plastiques.

En 2020, la crise sanitaire a engendré une augmentation importante des tonnages collectés mais également une dégradation importante de la qualité du tri, notamment avec l'intégration de certains déchets jetables d'origine sanitaire (masques, mouchoirs, lingettes...) dans les sacs jaunes.

1.3.4. Collecte des cartons professionnels

Pour les professionnels, une collecte payante de cartons est proposée en porte à porte sur les communes de Questembert, Malansac et Rochefort en Terre, moyennant un forfait de 115 €/an (70 € en 2019).

L'effondrement des prix de reprise du carton avait conduit la communauté à réajuster son tarif à la réalité du marché pour l'année 2020.

En 2020, 86 (89 en 2019) professionnels ont été collectés au porte à porte .

Pour les professionnels des autres communes, une collecte gratuite est proposée au moyen de conteneurs d'apport volontaire fermés à clé (environ un par commune).

La collecte au porte à porte des cartons a représenté environ 78 tonnes (94 tonnes en 2019), et celle des conteneurs 57 tonnes (59 tonnes en 2019), soit **135 tonnes** au total (153 en 2019). Cette diminution peut s'expliquer par la baisse de l'activité économique pendant les confinements. De nombreux professionnels font également le choix d'apporter gratuitement leurs cartons en déchèterie.

Après collecte, ces cartons sont directement livrés au centre de tri du SYSEM où ils sont mis en balle par SUEZ qui les rachète et les fait recycler dans différentes usines : Smurfit (87), Seyfert (37) ou Saicazar à Saragosse en Espagne.

1.4. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages

Les missions de contrôle qualité visent à améliorer la qualité du tri des déchets collectés et à assurer le respect du règlement de collecte. Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes étant identifiés, les problèmes constatés lors des collectes sont centralisés et suivis de l'envoi d'un courrier correctif.

Depuis début 2018, un agent de contrôle qualité chargé du nettoyage des points d'apport volontaire, des dépôts sauvages et de relever les infractions a été mis en place, ce qui explique l'augmentation de ce type de courriers ainsi que celle des procès verbaux.

Type de courrier	2018	2019	2020
Erreur sacs jaunes (tri ou calendrier)	9	18	139
Bac ordures ménagères non utilisé	0	0	0
Dépôts sauvages et divers	48	30	34
Usagers sans poubelle (non identifiés)	15	1	28
TOTAL	72	49	201

Le Pouvoir de police

En 2020, 22 procès verbaux ont été transmis au Tribunal de Grande Instance de Vannes pour dépôts sauvages (contre 29 en 2019, 35 en 2018 et 24 en 2017).

Une facture dont le montant est fonction du temps de nettoyage et de procédure est systématiquement envoyée au contrevenant.

En cas de non paiement, le dossier est transmis au Tribunal de Vannes qui lance une enquête de gendarmerie.

Au total, 1 560 € ont été perçus en 2020 (2 015 € en 2019 et 1 885 € en 2018).

1.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets

Le territoire compte deux déchèteries équipées du contrôle d'accès (l'Épine à Limerzel et Kervault à Questembert), une plate-forme de stockage et rechargement du verre (Questembert), une plate-forme de stockage des déchets végétaux et une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI de Limerzel).

En complément, 3 plate-formes communales de dépôt de déchets verts sont en accès libre sans gardiennage sur les communes de Berric, La Vraie Croix et Le Cours. La communauté effectue le transfert des déchets vers déposés sur ces sites vers la plate-forme de L'Épine.

Le contrôle d'accès sur les déchèteries

3 types de cartes sont distribués aux usagers :

- cartes vertes pour les particuliers
- cartes rouges pour les professionnels
- cartes orange pour les collectivités

La borne sonne quand les cartes rouges sont présentées afin d'avertir le gardien. Les cartes professionnelles servent également à enregistrer les dépôts sur une tablette afin d'en permettre la facturation.

1.5.1. Horaires d'ouverture et déchets acceptés

Du fait de la fréquentation importante sur Kervault, un deuxième gardien est présent en renfort les vendredi et samedi après-midi.

Horaires

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Déchèterie de Kervault*	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.	Fermé 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.30	8.30 - 12. 13.30 - 17.30
Déchèterie de l'Épine*	Fermé 13.30 - 17.	Fermé	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.30	8.30 - 12. 13.30 - 17.30
ISDI de l'Épine	13.30 - 17.	Fermé	13.30 - 17.	13.30 - 17.	13.30 - 17.30	Fermé

*Du 1^{er} juin au 30 septembre fermeture 30 minutes plus tard le soir.

Flux acceptés et exutoires :

Flux	Eco-organisme ou prestataire	Lieu de traitement	Type de traitement
Encombrants	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie Croix (56250)	Enfouissement
Bois	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie Croix (56250)	Valorisation matière
Déchets verts	Régie QC	Plateforme de l'Épine (56220)	Valorisation agricole
Ferrailles / batteries	GUYOT Evt	Ploermel (56800)	Valorisation matière
Gravats	Régie QC	ISDI de l'Épine (56220)	Stockage

Cartons	SUEZ	Centre de tri du SYSEM (56000)	Valorisation matière
Huiles minérales	CHIMIREC	Javéné (35133)	Valorisation matière
Huiles végétales	OLEOVIA	Le Sourn (56300)	Valorisation matière
DDS*	ECO DDS / ORTEC	Javéné (35133) / St Herblain (44800)	Valorisation énergétique
DEEE**	VEOLIA	Lorient (56100)	Valorisation matière
Pneus	ALIAPUR/TRIGONE	Saint Guen (22)	Valorisation matière
Mobilier	Eco Mobilier	Saint Meen (35)	Valorisation/réemploi
Lampes	Recylum	Saint Gilles (35)	Valorisation matière
Piles	Corepile	Le Sourn (56)	Valorisation matière

* Déchets Dangereux Spécifiques en filière ECO DDS et hors ECO DDS

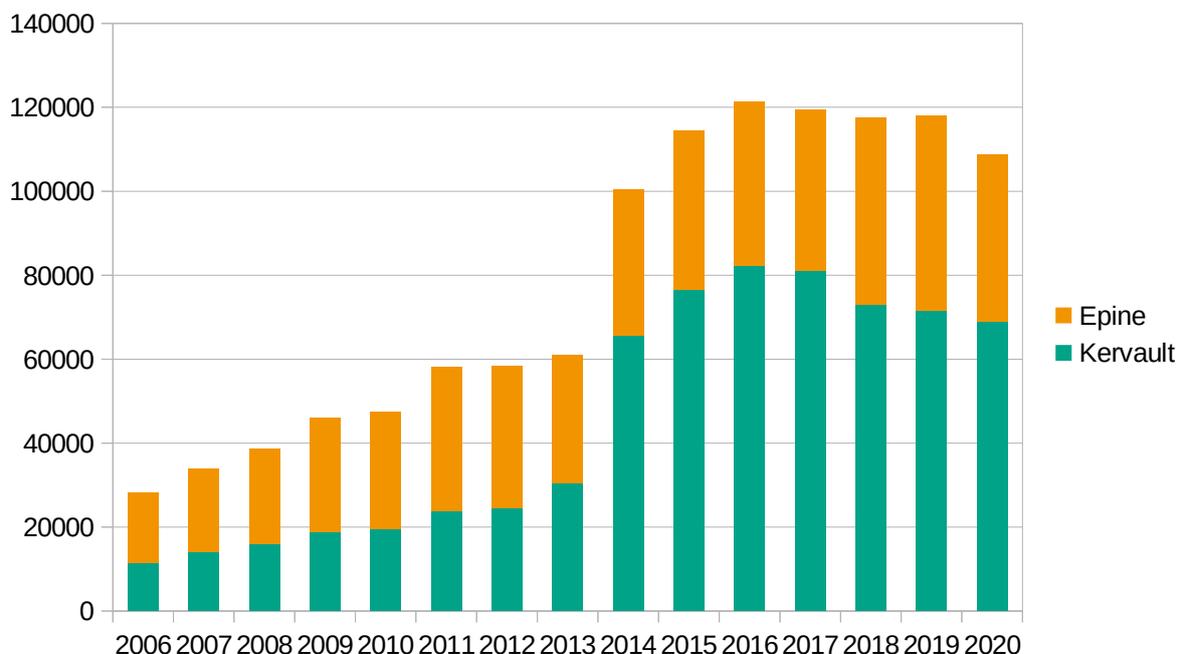
** Déchets d'Équipements Électriques Électroniques

Ces deux sites sont également équipés de conteneurs de tri pour le verre, le papier et les vêtements du Relais, dont les tonnages ne sont pas pris en compte dans les tonnages des déchèteries.

1.5.2. Fréquentations des déchèteries

Pour la deuxième année consécutive, les entrées sur les déchèteries ont baissé puisque en 2020, 108 863 visites au total ont été enregistrées (comptage en partie automatique) sur les déchèteries et plateformes de Questembert et Limerzel (contre 117 972 en 2019 et 47 487 en 2010)

- **EPINE** → **39 864 entrées** (46336 entrées en 2019 donc **-14 %**)
- **KERVAULT** → **68 999 entrées** (71636 entrées en 2019 donc **- 4 %**)



La comptabilisation a été compliquée avec la crise sanitaire du fait de l'afflux d'utilisateurs à la réouverture des sites. En effet, la plateforme déchets verts de l'Épine n'étant pas équipée de contrôle d'accès, le comptage des entrées se fait de façon manuelle et les données sur une partie de l'année semblent minorées.

1.5.3. Les quantités de matériaux déposées

En 2020, 7 950 tonnes de déchets ont été déposées en déchèterie, soit 333 kg/hab (contre 405 kg/hab en 2019 et 274 kg/hab en 2010), ce qui représente une diminution de 21 % par rapport à l'année dernière.

	Non valorisé			Valorisé (matière ou énergétique)												TOT
	Encbt	Grav.	Total	Fer.	Bois	Mob.	DV	Cart.	Huil.	Batt.	DEEE	DDS	Pneu.	Pil/ lamp	Total	
2010	724	1934	2658	326	401		1880	114	5	4	136	30	0	2	2898	5556
2017	1485	1737	3222	362	762	306	3427	197	12	3	200	51	15	3	5338	8560
2018	1608	1899	3507	372	800	354	3733	217	19	5	193	57	16	3	5769	9276
2019	1711	1955	3666	409	826	406	3760	212	13	3	240	32	13	3	5917	9583
2020	1777	1560	3337	434	901	380	2421	200	14	4	206	37	9	11	4617	7954
Ev %	4 %	-25 %	-10 %	6 %	8 %	-7 %	-55 %	-6 %	7 %	25 %	-17 %	14 %	-44 %	73 %	-28 %	-20 %

Les flux ayant subi la plus grosse baisse sont les déchets verts (-55%) et les gravats (-25%). Pour les déchets verts, la fermeture des sites a dû jouer car ils sont difficilement transportables après avoir été stockés donc la production pendant la période de fermeture est restée à domicile.

De plus, pour certains déchets diffus, des filières gratuites de collecte et de recyclage sont mises en place par l'État ou les fabricants :

- **Les cartouches d'encre** sont collectées par l'entreprise LVL PROXY sur les déchèteries, dans certaines mairies et aux bureaux de la communauté. En 2020, **257 kg** ont été collectés (63 Kg en 2019 et 217 kg en 2018).
- **Les capsules Nespresso**, collectées en déchèterie, et sur différents points de collecte spécifiques. En 2020, 920 kg ont été collecté (954 kg en 2019)

1.5.4. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Cette collecte de déchets dangereux est organisée au niveau national par l'éco-organisme DASTRI. La communauté gère un point de collecte situé au sein de son Centre Technique, les collectes sont organisées tous les deux mois.

Les boîtes vides sont désormais fournies gratuitement aux pharmacies par DASTRI, afin d'être directement données aux patients au moment de la récupération des traitements. Les patients déposent ensuite les boîtes pleines à la communauté ou dans certaines pharmacies point de collecte.

En 2020, **350 kg** de déchets de soins ont été déposés aux bureaux de la communauté par les patients et collectés par DASTRI (380 kg en 2019 et 350 en 2018).

1.5.5. Les déchets des professionnels

Pour les deux déchèteries, l'accueil des professionnels est prévu mais une contribution financière au volume et par type de déchets est demandée. Les dépôts des services municipaux et des agriculteurs ne sont pas comptabilisés.

Suivi des entrées :

	2010	2019	2020
Professionnels	567	2835	2325
Collectivités	1 555	1776	1335
Total	2122	4611	3660

Pour l'année 2020 , la grille tarifaire appliquée était la suivante :

Type de déchet	Déchets verts	Gravats	Non valorisables	Bois	Déchets dangereux	Pneus
Tarif au m ³ *	6 €	10 €	22€	10 €	0,65 €/kilo	Prix coûtant

* sauf déchets dangereux

Pour les autres flux (métaux, carton, verre, papier...) aucune contribution n'est demandée donc ils ne sont pas quantifiés.

Pour les flux quantifiés, les tonnages de déchets déposés par les professionnels sont donc les suivants :

	Déchets verts d=0,12	Gravats d=1,12	Encombrants d=0,13	Bois d=0,13	TOTAL
2016	41	315	167	16	539
2017	60	592	167	28	847
2018	65	745	224	48	1082
2019	72	574	419	50	1115
2020	59	558	168	39	824

Pour ces 4 flux, les tonnages de déchets professionnels déposés en déchèterie (hors services municipaux et agriculteurs) ont donc représenté environ **824 tonnes**, soit 11 % du total (12 % en 2019)

1.6. Les actions de prévention

1.6.1. Les animations

Les actions prévention déchets 2020 étaient marquées par le projet fil rouge « Océans plastifiées vers le zéro déchets de la terre à la mer »

Ciné débat Plastic Océans :

Le 4 février 2020 a eu lieu le ciné-débat à l'Iris Cinéma de Questembert organisé par Questembert Communauté. Le film « Océans, le mystère plastique » de Vincent Perazio a

été diffusé devant **114 personnes**.

Le film a été suivi d'un débat avec les intervenants présents : Bruno Dumontet, fondateur de l'association Expédition Med, Armand Quentel marin pêcheur et référent Environnement et Planification au Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan (CDPME56), Elouan Meyniel, chargé de mission environnement et Audrey Olivier, chargée de mission EMR et suivi des dossiers pollutions et déchets au CDPME56. Samuelle Marie, responsable du pôle Aménagement et cadre de vie de Questembert Communauté était aussi présente pour répondre aux questions. Des documents (livres et dvd) appartenant aux médiathèques du réseau étaient aussi présents et empruntables pour permettre aux personnes de poursuivre sur cette thématique.

Sur les 114 personnes présentes 106 habitent sur le territoire ce qui représente 92 %. En dehors du territoire, les personnes venaient de Péaule, Vannes et Elven. Les commentaires laissés à la fin de l'enquête sont positifs. La possibilité d'emprunts de documents tous publics provenant des médiathèques a été appréciée (17 prêts réalisés pour 8 familles). L'organisation et le thème abordés ont satisfait l'ensemble des participants tandis que le film et le débat ont satisfaits plus de 90 % des personnes. Cette action a été un succès puisqu'en sortant plus de 90 % des participants ont mieux compris la problématique des déchets plastiques dans les océans.

Des animations scolaires

387 scolaires ont été rencontrés au sein des établissements du territoire au travers d'animations sur les thèmes du zéro déchets, du compostages et des opérations « nettoyons la nature ».

La Semaine Européenne de Réduction des déchets

A l'annonce du reconfinement, la programmation des ateliers organisés depuis l'été a dû être modifiée et certains ont été revus pour les adapter au format vidéo. Au total, 7 tutoriels vidéos ont été proposés ainsi qu'un rendez-vous quotidien du lundi 23 au dimanche 29 novembre, simultanément sur la Page Facebook et le site Internet du SYSEM.

Les 7 vidéos SERD

- Dimanche 29/11 : « Mon Noël zéro déchet » : 798 vues
- Samedi 28/11 : « Ma beauté zéro gaspi/de la cuisine à la salle de bain » : 302 vues
- Vendredi 27/11 : « Ma peinture naturelle » : 622 vues
- Jeudi 26/11 : « Mon jardin zéro déchet » : 1801 vues
- Mercredi 25/11 : « Mes cosmétiques naturels » : 1347 vues
- Mardi 24/11 : « Ma cuisine anti-gaspi » : 1695 vues
- Lundi 22/11 : « Mes produits ménagers naturels » : 2011 vues !!

Au total, les vidéos ont cumulé : 8576 vues et cela évolue un peu tous les jours

Visites du centre de tri SYSEM :

Seule une classe de l'École Tournesol de Malansac a profité cette année de la visite du centre de tri. Les transports de scolaires avaient été réservés pour la visite de l'exposition « Océans Plastifiés ».

2. DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Le financement

2.1.1. Le fonctionnement

DÉPENSES

Le montant total des dépenses de fonctionnement du service déchets s'élève à **2 436 034 €** (2 409 622 € en 2019), comprenant les salaires, le matériel, les charges de structure, les factures (traitement des déchets) et les amortissements.

	LIBELLES	CA 2010	CA 2019	CA 2020	
	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 449 820	2 409 622	2 436 033	
011	CHARGES GÉNÉRALES (factures)	338 282	745 566	682 757	Entretien véhic, traitement déch.
012	CHARGES DE PERSONNEL	502 686	576 787	640 052	Salaires
65	CHARGES GESTION COURANTE	597 238	757 623	784 750	SYSEM...
66	CHARGES FINANCIÈRES	0	6 376	5 723	Intérêts...
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 614	8 195	8 279	Titres annulés...
042	TRANSFERTS ENTRE SECTION	<i>Non connu</i>	315 075	314 472	Amortissement des biens

RECETTES

Le montant des recettes s'élève à **2 686 596 €** (2 652 258 € en 2019). Les recettes du service sont composées essentiellement des contributions des usagers, des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux et des subventions.

	LIBELLES	CA 2010	CA 2019	CA 2020	
	RECETTES FONCTIONNEMENT	2 010 325	2 652 258	2 686 596	
70	PRODUIT SERVICES DOMAINE	303 040	1 821 040	1 894 722	RI, déchèteries, matériaux..
73	IMPÔTS ET TAXES	1 471 567	0	0	TEOM
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	226 361	474 776	414 518	Eco-organismes, CAE...
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	129	2	FCTVA
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	10 229	81 480	Mandats annulés + régul anter.
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<i>Non connu</i>	50 229	46 482	Amortissement des subventions
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	9 357	39 693	6 756	Emplois aidés, SDIS...
002	EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORT	560 505	256 162	242 636	Excédent antérieur reporté

BILAN

Le service déchets a donc **un bilan positif** de **250 563 €** (242 636 € en 2019) qui va être **reporté sur le budget 2021** (en fonctionnement). Ce bilan est notamment lié à une régularisation exceptionnelle de recette sur des années antérieures (79 100 € dans la ligne 77).

2.1.2. Zoom sur les recettes des Eco-organismes

Les recettes des éco-organismes sont souvent versées avec un décalage dans le temps qui rend la lisibilité sur leur évolution difficile.

De 2014 à 2020, les soutiens ont été les suivants :

74	TOTAL	CITEO		ECO MOBILIER	ECO-SYSTEMES DEEE	ECO TLC TEXTILES	ECO DDS	
		EMBALLAGES	PAPIERS					
2014	399 652	293 723	57 344	0	16 306	0		
2018	397 729	339 762	24 779	11 841	13 324	2 280	2 308	
2019	481 559	429 828	24 811	12 547	14 373	2 279	3 747	
2020	414 063	360 593	25 231	11 472	16 767	2 321	2 542	

2.1.3. L'investissement

DÉPENSES

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **166 352 €** (271 896 € en 2019), avec dans le détail :

	LIBELLES	CA 2010	CA 2019	CA 2020	
	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	572 112	271 896	166 352	
Ch20	IMMOB. INCORPORELLES	0	2 473	7 381	
Ch21	IMMOB. CORPORELLES	395 085	173 352	82 713	Conteneurs, compost., VL...
Ch23	IMMOBILISATIONS EN COURS	103 335	13 943	0	Déchèteries...
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	73 692	31 049	29 776	
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<i>Non connu</i>	50 229	46 482	Amortissement subventions
041	OPÉRATION PATRIMONIALE	0	850	0	

RECETTES

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **812 014 €** (759 836 € en 2019), avec dans le détail :

	LIBELLES	CA 2010	CA 2019	CA 2020	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	745 034	759 836	812 014	
001	EXCED. INVESTISSEMENT REPORT	223 040	401 317	487 940	
1022	FCTVA	77 165	42 593	9 602	
165	CAUTIONNEMENT	0	0	0	
13	SUBVENTIONS	309 408	0	0	Déchèteries (CG56, ADEME)
040	OPER TRANSFERT SECTIONS	135 421	315 075	314 472	Amortissements des biens
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0	851	0	Publications marchés publics

BILAN

Sur la section investissement, le service déchets est **excédentaire** de **645 662 €** (487 940 € en 2019) qui sont reportés sur le **budget investissement de 2021**.

2.2. La facturation du service à l'utilisateur

Les usagers financent le service par le biais de la redevance incitative dont la grille tarifaire n'a pas subi d'augmentation entre 2019 et 2020.

Pour les particuliers, la part fixe correspond à la facturation de l'ensemble du service :

- collectes ordures ménagères : dans la limite du nombre de vidages minimum
- déchèteries : sans limite
- collectes sélectives : sans limite
- frais de structure : forfait

En cas de dépassement du nombre minimum de vidages inclus dans l'abonnement, les vidages supplémentaires sont facturés à l'unité, ce qui permet pour ce flux d'ajuster la facture à l'utilisation réelle du service, ce qui donne la grille tarifaire suivante :

Équipement et volume	Part fixe résidence principale*	Part fixe résidence secondaire**	Coût unitaire
Sac rouge 50 litres	-	-	2 €
Clé magnétique 30 litres	111 €	89 €	0,89 €
Bac 120 litres	111 €	89 €	3,56 €
Bac 180 litres	156 €	125 €	5,01 €
Bac 240 litres	201 €	161 €	6,46 €
Bac 340 litres	276 €	221 €	8,88 €
Bac 770 litres	598 €	480 €	19,27 €
Usagers non équipés	186 €	-	-

*12 vidages inclus (ou 52 sacs de 30 litres) **6 vidages inclus (ou 26 sacs de 30 litres)

Pour les foyers accueillant une personne souffrant d'incontinence ou autres pathologies générant des déchets, des adaptations de grille de dotation et de grille tarifaire sont proposées (bacs plus grands, bacs supplémentaires, fréquences supplémentaires). Les demandes sont traitées en partenariat avec l'Espace Autonomie Séniors qui suit les dossiers des usagers concernés.

Au 31 juillet 2021, le taux de recouvrement de l'année 2020 était d'environ 98 %.

2.3. Le coût du service pour l'habitant

2.3.1. Présentation de la matrice 2020

Pour l'étude détaillée des coûts du service, c'est la méthode Comptacoûts de l'ADEME qui est utilisée. Les données financières sont différentes des données brutes extraites du budget, car toutes les dépenses et recettes sont ventilées par flux et rattachées à l'année dont elles dépendent selon une règle validée au niveau national (ventilation des charges de structure, de communication, de prévention, de personnel et lissage des soutiens...).

Les coûts par habitant sont calculés, via la matrice SINOE avec des populations saisies automatiquement, soit 21 174 habitants en 2010, 23 813 en 2019 et **24 067 en 2020**. Ces populations sont différentes des populations prises pour le calcul des ratios (partie technique).

Montants en € HT	OMR	Verre	Recyclables secs		Déchèt.	Cartons pros	Dépôts sauvages	Textiles	Passif CET2	TOTAL
			Papiers	EL						
Charges de structure	98 341	5 316	5 316	66 447	79 736	2 658	7 974			265 788
Communication	4 089	221	221	2 763	3 316	111	332			11 053
Prévention	22 827	1 234	1 234	15 424	18 508	617	1 851			61 695
Pré-collecte	15 192	5 490	1 622	24 211						46 515
Collecte	287 934	19 812	12 513	144 322	251 266	31 275	27 966			775 088
Transport/Traitement	536 067	6 179			329 991		5 001		16 922	894 160
Tri				156 307	4 073	2 823				163 203
Trait. déchets dangereux					26 418					26 418
TOTAL COÛTS	964 450	38 252	20 906	409 474	713 308	37 484	43 124		16 922	2 243 920
Aides / soutiens et autre	5 033	16 414	25 354	345 442	59 663	61	184	2 321	7 165	461 637
Recettes valorisation		26 076	32 177	40 043	16 368	773				115 437
TOTAL RECETTES	5 033	42 490	57 531	385 485	76 031	834	184	2 321	7 165	577 074
REDEVANCES	1 690 790									1 690 790
AUTRES FACT. PROS					25 491	9 663				35 154
Coût complet €	964 450	38 252	20 906	409 474	713 308	37 484	43 124		16 922	2 243 920
Coût complet €/t	372,81	27,44	32,87	666,90	111,56	277,66	718,73			2 208
Coût complet €/hab	40,07	1,59	0,87	17,01	29,64	1,56	1,79		0,70	93,24
Recettes, aides, soutiens €	5 033	42 490	57 531	385 485	76 031	834	184	2 321	7 165	577 074
Recettes €/t	1,95	30,48	90,46	627,83	11,89	6,18	3,07	37,44		809
Recettes €/hab	0,21	1,77	2,39	16,02	3,16	0,03	0,01	0,10	0,30	23,98
Coût aidé HT €	959 417	-4 238	-36 625	23 989	637 277	36 650	42 940	-2 321	9 757	1 666 846
Coût aidé €/tonne	370,86	-3,04	-57,59	39,07	99,67	271,48	715,67	-37,44		1 399
Coût aidé €/hab	39,86	-0,18	-1,52	1,00	26,48	1,52	1,78	-0,10	0,41	69,26
Coût aidé TTC €	1 028 887	-2 419	-35 675	49 602	676 835	38 710	44 350	-2 321	10 579	1 808 548
Coût aidé €/tonne	397,71	-1,74	-56,09	80,79	105,85	286,74	739,17	-37,44		1 515
Coût aidé €/hab	42,75	-0,10	-1,48	2,06	28,12	1,61	1,84	-0,10	0,44	75,15

2.3.2. Zoom sur les coûts

Les dépenses du service déchets ont représenté **93,24 € HT par habitant** (88,58 € en 2019 et 84,3 € en 2010) qui se répartissent de la façon suivante :

Flux	2010		2017		2019		2020	
Ordures ménagères	51,7		40,5		35,7		40,1	
Verre	2,8	11,1	1,3	20	1,5	20,1	1,6	19,5
Papiers	1,4		0,9		0,9		0,9	
Emballages	6,9		17,8		17,7		17	
Déchèteries et plate-formes	19		26,8		29,1		29,6	
Cartons professionnels	2,4		1,5		1,5		1,5	
Dépôts sauvages					1,4		1,8	
Textiles	0		0		0		0	
Ancienne décharge	0,1		0,8		0,8		0,7	
TOTAL	84,3 €		89,5 €		88,6 €		93,2 €	

L'augmentation des charges entre 2019 et 2020 est de **4,6 €** par habitant essentiellement liés à l'augmentation des ordures ménagères (augmentation des coûts de collecte et de traitement liée surtout aux tonnages) mais également aux déchèteries et aux dépôts sauvages .

2.3.3. Zoom sur les recettes

Les recettes sont liées à la revente des matériaux (collectes sélectives et déchèteries), à des subventions et aux aides des éco-organismes. Toutes ces recettes, qui viennent en déduction des charges, ont représenté **24 €** par habitant (**29,47 €** en 2019 et **21,10 €** en 2010).

Flux	2010		2017		2019		2020	
Ordures ménagères	3		2,3		1,2		0,2	
Verre	2,4	11,6	1,8	20,5	2,2	21,3	1,8	20,2
Papiers	1,9		2,1		2,4		2,4	
Emballages	7,3		16,6		16,7		16	
Déchèteries et plate-formes	6,1		7		6,3		3,2	
Cartons professionnels	0,3		0,6		0,3		0	
Dépôts sauvages					0		0	
Textiles	0		0,1		0,1		0,1	
Ancienne décharge	0,1		0,3		0,3		0,3	
TOTAL	21,1 €		30,8 €		29,50 €		24 €	

Entre 2019 et 2020 les **recettes** ont diminué de **5,50 €** par habitant ce qui est énorme. Cela est essentiellement lié à la chute générale des prix de rachat des matériaux (recyclables, cartons, ferrailles...).

2.3.4. Bilan : Coûts aidés TTC

Après déduction des recettes, et intégration de la TVA, les coûts réellement à la charge de la collectivité sont passés de 64,90 € par habitant à **75,15 € en 2020**. Ceci est dû à la combinaison de **l'augmentation des charges** (liée aux augmentations des tonnages elles-mêmes liées au **confinement**) et de la **diminution importante des recettes** (liée à la crise économique engendrée par la **crise sanitaire**), soit une **augmentation globale** d'environ **10,20 €** par habitant, qui se répartissent de la façon suivante :

Flux	2010		2017		2019		2020	
Ordures ménagères	51		41		37,1		42,8	
Verre	0,5	-0,5	-0,5	0,6	-0,6	0,1	-0,1	0,5
Papiers	-0,6		-1,2		-1,4		-1,5	
Emballages	-0,4		2,3		2,1		2,1	
Déchèteries et plate-formes	13,5		21,3		24,5		28,1	
Cartons professionnels	2,1		1		1,3		1,6	
Dépôts sauvages					1,5		1,8	
Textiles	0		-0,1		-0,1		-0,1	
Ancienne décharge	0,2		0,6		0,5		0,4	
TOTAL	66,8 €		64,40 €		64,90 €		75,1 €	

Une fois les recettes déduites, on peut constater que **les coûts résiduels** sont essentiellement liés aux flux **ordures ménagères (57%) et déchèteries (37%)** qui représentent à eux deux **94 %** du coût résiduel, soit **71 €** et donc environ **4 €** par habitant pour les autres postes.

2.3.5. Les contributions des usagers

Les coûts résiduels sont ceux qui sont financés par les contributions des usagers, par le biais de la redevance incitative essentiellement, mais aussi des facturations spécifiques aux professionnels que sont les dépôts en déchèteries et la collecte des cartons en porte à porte.

La grille tarifaire de redevance, qui avait été augmentée en 2019 n'a pas été augmentée en 2020. Cependant, l'augmentation de population et la meilleure facturation des professionnels en déchèterie ont engendré une légère augmentation des contributions qui ont représenté un montant de **1 725 943 €** (contre **1 617 388 €** en 2019) soit **71,7 €** par habitant, contre **67,9 €** en 2019.

Malheureusement on peut constater que pour la première fois les contributions des usagers n'ont pas permis de couvrir le coût du service qui a beaucoup augmenté en 2020. Le service a été **déficitaire** à hauteur de **3,4 €** en 2020 (il était excédentaire de **3 €** par habitant en 2019).

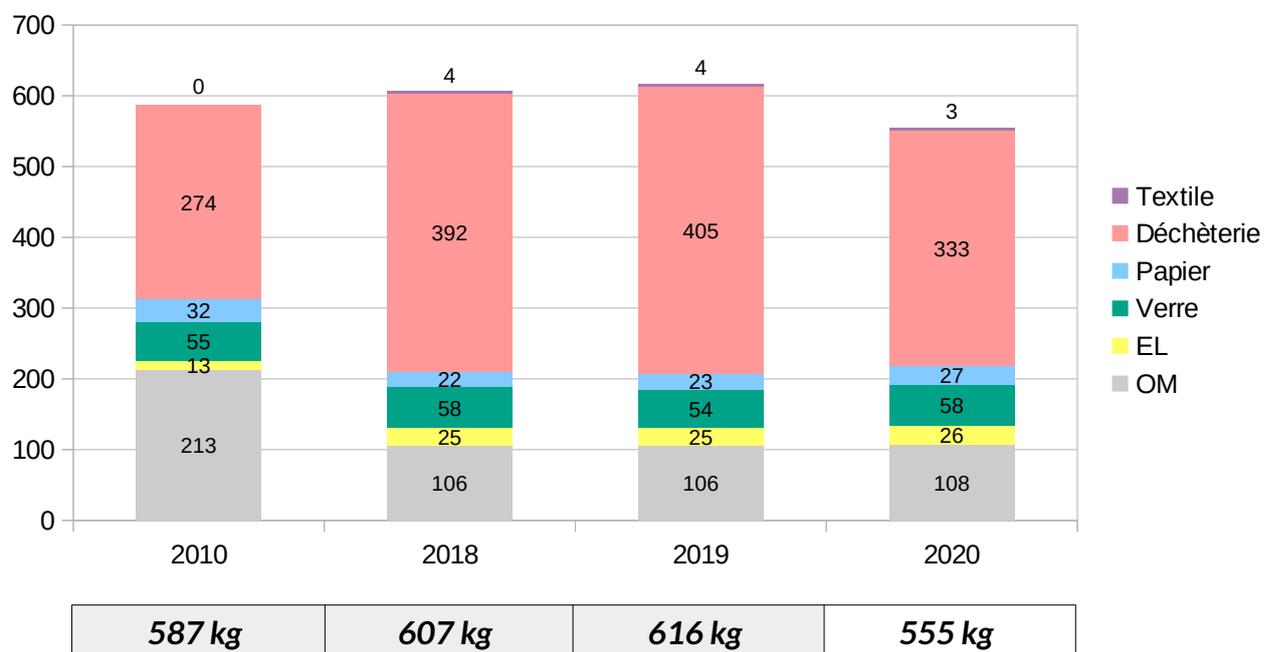
3. SYNTHÈSE : RÉPARTITION DES QUANTITÉS ET DES COÛTS

3.1. Répartition des quantités (tonnes et kg/habitant) *dont refus de tri

		OM	Collecte sélective					Déchèterie	TOTAL
			EL*	Verre	Papier	Textile	Total	Total	
2010	tonnes	4 311	261	1 116	644	0	2 021	5 554	11 888
20 256	kg/hab	213	13	55	32	0	100	274	587
2019	tonnes	2 477	596	1 281	552	91	2 520	9 583	14 580
23 688	kg/hab	106	25	54	23	4	106	405	616
2020	tonnes	2 587	614	1 394	636	62	2 706	7 954	13 247
23 990	kg/hab	108	26	58	27	3	114	333	555
Évolution kg/hab 2019/2020		2%	3%	7%	16%	-22%	7%	-18%	-10%
Évolution kg/hab 2010/2020		-49%	102%	5%	-15%		14%	21%	-5%

Sur ce tableau, on constate que tous flux confondus, chaque usager a jeté **555 kg** de déchets (contre 616 kg en 2019 et 587 en 2010), ce qui représente une baisse importante par rapport à 2019 probablement liée à la crise sanitaire (-18 % sur les déchèteries).

Evolution de la répartition de la production de déchets en kg/habitant :



La crise sanitaire de 2020 aura engendré des modifications d'organisation importantes dans les foyers ayant eu elles-mêmes des conséquences sur les productions de déchets.

En effet, le confinement et le télétravail ont entraîné une augmentation des déchets collectés en porte à porte (confinement, télétravail...) alors qu'à l'inverse les déchèteries ont subi une baisse importante (fermetures des sites et des entreprises ou peur de se déplacer)

L'intégration des collectes de papier associatives a quant à elle permis de faire augmenter le taux de valorisation de manière importante (+ 4 kg/hab.).

Malgré des résultats partiellement faussés en 2020, l'enjeu reste bien toujours autour des flux déposés en déchèterie pour lesquels de nouvelles pistes de valorisation devront être étudiées.

3.2. Évolution du taux de valorisation des déchets

Après traitement , si on cumule les déchets valorisés tous flux confondus, on obtient :

	Non valorisé				Valorisé				TOTAL	Total kg/hab.	% valorisé
	Refus OM	Refus sacs jaunes	Déchèterie	Total non valorisé	Déchets recyclables (hors refus)	OM (compost + acier)	Déchèterie	Total Valorisé			
2010	3 638	46	2 688	6 372	2 021	719	2 866	5 606	11 978	590	47 %
2019	1033	55	3666	4754	2374	195	5917	8486	13240	559	64 %
2020	1405	124	3337	4866	2527	369	4617	7513	12379	516	61 %

L'augmentation des ordures ménagères, couplée à la baisse importante des déchets verts ont entraîné une **diminution du taux de valorisation** de nos déchets qui est passé de 64 à **61 %**.

Cependant, après passage dans les unités de traitement, on constate au global une **diminution de la production de déchets** du territoire de **43 kg/hab.** en 1 an, et de 74 kg par rapport à 2010.

Le taux de valorisation matière réglementaire attendu pour 2025 est de 65 %.

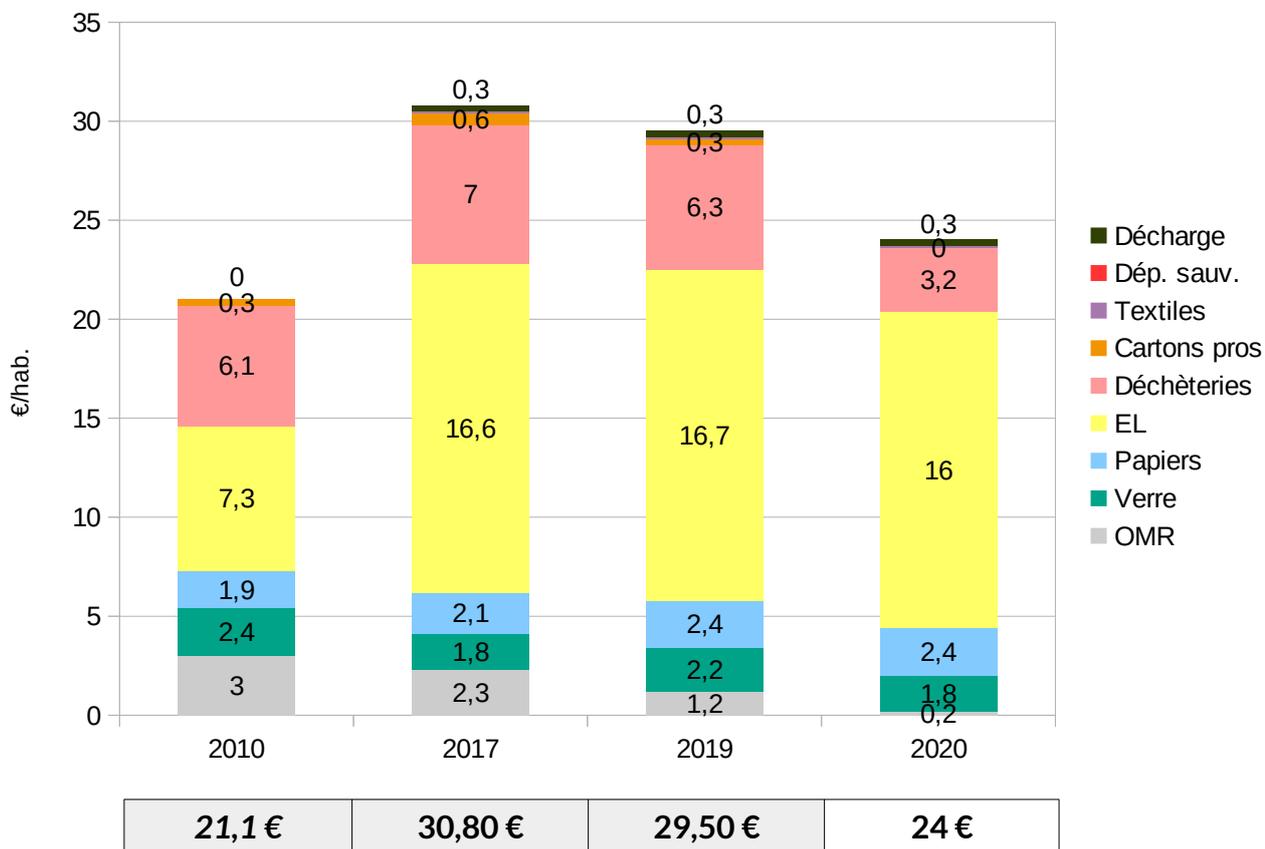
3.3. Répartition des coûts

3.3.1. Les charges en € HT par habitant



Au total, entre 2019 et 2020, on constate une augmentation des charges d'environ **5 €/habitant** dont **4 €** sur les **ordures ménagères** (augmentation des tonnages et des coûts de traitement), **0,5 €** sur les **déchèteries** et **0,5 €** sur les **dépôts sauvages**.

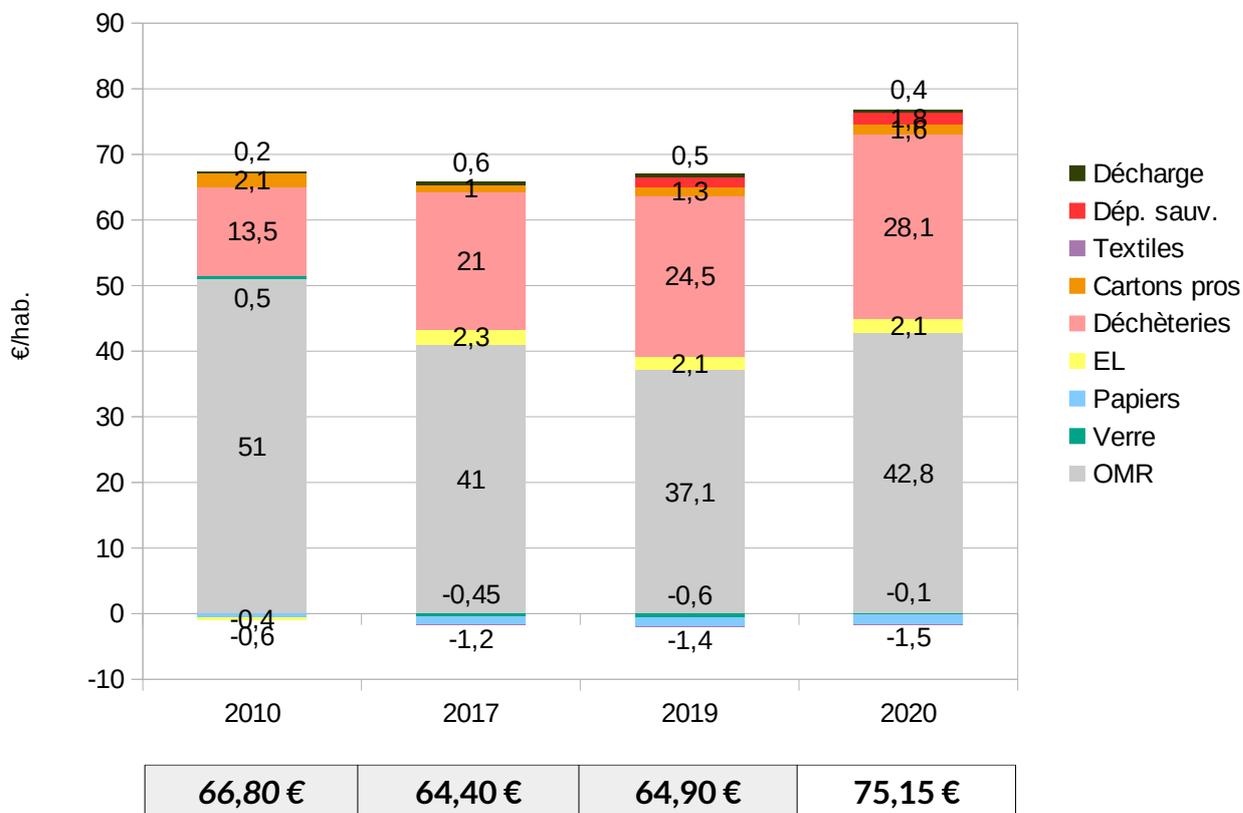
3.3.2. Les recettes en € HT par habitant



La crise économique mondiale, liée à la crise sanitaire, a engendré des baisses importantes des prix de rachat des matériaux recyclables collectés. Les recettes ont donc baissé de **5,50 € /hab.** entre 2019 et 2020 (dont 3 € sur les déchèteries et 1 € sur les emballages).

3.3.3. Les coûts aidés TTC

Après déduction des recettes et intégration de la TVA, on peut constater que les coûts résiduels du service (à financer par les habitants) sont essentiellement liés aux flux ordures ménagères (57%) et déchèteries (37%), qui représentent à eux deux 94 % des coûts résiduels du service déchets. A noter que depuis 2010 la part des déchèteries a augmenté de manière très importante.



La crise sanitaire a engendré des **augmentations de tonnages** (confinement) et des **baisses de recettes** (crise économique) qui ont impacté directement et à proportion quasi égale le coût du service déchets en 2020, environ 5 € de charges en plus et 5 € de recettes de moins, soit **10€/hab.** d'augmentation au total.

CONCLUSION

Le projet de mise en place de la redevance incitative avait pour objectif de réduire la quantité d'ordures ménagères au profit des collectes sélectives et de la prévention. Dans le même temps, les élus avaient compris qu'il y aurait en contrepartie également un report de déchets en déchèterie, c'est pourquoi des travaux avaient été programmés sur ces installations et que le contrôle d'accès a été mis en place dans un deuxième temps.

Depuis 10 ans, le flux qui a vu la plus forte augmentation en termes de tonnages et de coûts est celui des déchèteries. La perspective du zéro enfouissement à l'horizon 2030 va nous conduire à chercher de nouvelles solutions de valorisation pour ces flux dans les prochaines années.

La mise en place de la collecte sélective de tous les emballages plastiques (extension des consignes de tri obligatoire au 1^{er} janvier 2023) et celle des biodéchets (obligatoire au 1^{er} janvier 2024) vont également aider à atteindre cet objectif.

La crise sanitaire de 2020 a engendré des modifications sociétales qui ont lourdement impacté les productions et les coûts de service déchets.

En effet notre territoire semi-rural, que de nombreux foyers quittent habituellement en journée pour aller travailler, a vu sa population rester sur place, ce qui a conduit à une augmentation importante de la production des déchets ménagers collectés.

Parallèlement, les déchèteries, qui ont été fermées plusieurs semaines, ont subi une baisse de tonnages sur des flux lourds mais peu coûteux (déchets verts et gravats).

Tout cela a entraîné des augmentations importantes des coûts, alors même que l'arrêt de toute l'activité économique mondiale a engendré des chutes des cours des matériaux, et donc des baisses au niveau des recettes de revente des recyclables.

La combinaison des deux abouti à une augmentation importante des coûts du service déchets de 10 €/hab., que la faible augmentation de la redevance votée pour 2019 et 2020 n'a pas permis de compenser. En effet, s'il n'y avait pas eu le report d'excédent des années antérieures (qui se réduit chaque année), il aurait manqué 3,4€ par habitant pour équilibrer le service. Cela confirme que la nouvelle augmentation de tarifs votée fin 2020 pour 2021 est bien justifiée même si elle ne sera probablement pas suffisante vu le contexte général (augmentation annoncée des coûts de traitement et de la TGAP notamment).

Pour autant, si on compare notre territoire aux moyennes nationales pour la même typologie d'habitat (mixte à dominante rurale) en 2020, les coûts résiduels de **75,15 €** par habitant, qui représentent le besoin en financement du service, restent **très inférieurs** à ceux des autres territoires qui sont en moyenne à **100 €/hab** (source SINOE ADEME 2020).